



Centre jeunesse
des Laurentides

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES OBTIENT OFFICIELLEMENT LE STATUT D'ÉTABLISSEMENT AGRÉÉ

Saint-Jérôme, le 19 septembre 2008 - Lors du conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément (CQA), tenu le 18 septembre dernier, le Centre jeunesse des Laurentides (CJL) s'est vu octroyé officiellement l'obtention du statut d'établissement agréé. Ce certificat d'agrément est décerné pour une période de trois ans (2008 à 2011).

Le CJL a donc satisfait à toutes les exigences du CQA afin d'obtenir cette reconnaissance officielle, laquelle s'inscrit dans une philosophie d'amélioration continue de la qualité des services.

L'obtention de ce statut est le résultat d'une démarche rigoureuse d'évaluation de la qualité des services et de son amélioration continue à laquelle participent les usagers, le personnel, les administrateurs, les familles d'accueil et tous les partenaires du Centre jeunesse. À cet effet, le CJL témoigne de la grande qualité de des services offerts, ainsi que de la valeur du travail et de l'engagement de son personnel à la réalisation de sa mission d'aide aux jeunes en difficulté ainsi qu'à leur famille.

Le Conseil québécois d'agrément est un organisme créé par le gouvernement du Québec pour porter un jugement évaluatif sur la qualité des processus de gestion des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Tous les établissements du réseau sont maintenant tenus de souscrire à une telle démarche de certification de la qualité et d'amélioration continue tel que prévu dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).



Centre jeunesse
des Laurentides

COMMUNIQUÉ

La mission du Centre jeunesse des Laurentides

Les actions du Centre jeunesse des Laurentides visent à assurer la protection et le développement des enfants et des adolescents en grande difficulté personnelle, familiale ou sociale, ainsi qu'à responsabiliser et réintégrer socialement les adolescents contrevenants. Ces actions s'effectuent en étroite collaboration avec les ressources de leur communauté.

En ce sens, nous dispensons des services spécialisés en fonction de l'intérêt de l'enfant et de l'adolescent, notamment par l'intervention psychosociale d'aide et de contrôle, la réadaptation sociale, l'hébergement et l'adoption.

Nous reconnaissons et utilisons les forces des enfants, des adolescents, de leurs parents et de la famille dans toutes nos évaluations, prises de décisions et actions, dans le respect des droits et responsabilités de chacun.

La durée de notre intervention est déterminée par le temps nécessaire pour mettre fin à la situation de compromission et éviter qu'elle se reproduise.

-30-

Renseignements : Julie Lemieux-Côté
Responsable des communications
Centre jeunesse des Laurentides
450 436-7607, poste 2234